

## **CONTRIBUTION REGIONALE DE LA REUNION AU CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE NATIONAL FRANCE – VOLET « CONVERGENCE-RUP »**

### **Préambule**

Dans le cadre de la définition des documents stratégiques nationaux 2007-2013, il est important de prendre en compte les principes généraux et éléments de contexte suivants dans le respect du partenariat local :

- une préparation et une gestion de tous les futurs programmes opérationnels pour l'ensemble des fonds à l'échelle locale ;
- une articulation harmonieuse entre l'architecture des cadres de réflexion et les responsabilités des acteurs locaux afin de laisser la flexibilité indispensable à la mise en œuvre des programmes au niveau des acteurs locaux ;
- un traitement et une présentation spécifique des Rup dans le cadre de l'élaboration de tous les documents nationaux ;
- une association des autorités politiques et des représentants de l'Outre-Mer lors des phases de négociation entre la France et l'Union européenne concernant l'objectif de convergence ;
- la nécessité d'une logique intégrée au niveau local qui implique tant l'harmonisation des stratégies de chaque futur programme que celles des procédures de gestion, de suivi et d'évaluation dans un souci de cohérence et d'efficacité. En effet, la lisibilité et la simplicité des dispositifs de mise en œuvre de la politique régionale européenne sont essentielles à son efficacité et à sa reconnaissance par le citoyen ;
- l'interaction étroite entre l'impact des perspectives financières 2007-2013 et l'ambition des cadres de réflexion stratégique compte tenu de la nécessité d'une lisibilité sur la capacité d'investissement à moyen et long terme ;
- l'amélioration de la coordination entre les fonds structurels, le FEADER et le FEP, d'une part et les futurs outils financiers en faveur de la coopération régionale d'autre part.

### **1) Contexte**

L'objectif du cadre de référence stratégique national, qui est de constituer un guide et de garantir une cohérence entre toutes les régions d'un même objectif, a conduit naturellement les autorités françaises à articuler la réflexion sur les priorités stratégiques 2007-2013 de l'objectif convergence en se fondant sur la communication de la Commission du 26 Mai 2004 « *Un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques* ».

Le volet « Convergence-Rup » prend ainsi en compte la particularité française d'un périmètre strictement identique entre l'espace convergence et l'espace ultrapériphérique au cours de la prochaine période de programmation.

Les quatre départements d'outre-mer (DOM) Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion bénéficient du fait de leur situation singulière au sein de l'Union européenne - tout comme

les îles Canaries, les Açores et Madère - du statut de « régions ultra-périphériques » au titre de l'article 299 § 2 du Traité de Nice.

Ces régions se caractérisent en effet par une dépendance économique vis à vis d'un petit nombre de produits, un relief et un climat difficiles, leur isolement, l'étroitesse de leur marché, aggravés par un éloignement extrême du continent européen – entre 8 000 et 10 000 kms.

De plus, ces régions sont situées au sein de vastes ensembles géographiques comprenant de nombreux pays ACP et PMA dont le niveau de développement constitue un double handicap, d'une part, en termes de concurrence supplémentaire limitant les stratégies de diversification économique des RUP françaises et, d'autre part, en offrant des marchés faiblement solvables pour les productions des régions de la convergence.

De ce fait, plus que dans les autres régions françaises, l'impact des options présentées dans ce cadre de référence stratégique national est étroitement lié aux autres politiques communautaires (politique d'aide au développement, politique commerciale et douanière, politique de concurrence) et aux réformes des organisations communes de marché de la banane et du sucre, politiques et réformes actuellement dans un contexte de pleine mutation et dont les difficultés résultent toutes d'une insuffisante prise en compte de la spécificité des RUP. Il est donc important de réaffirmer la nécessité d'une plus grande cohérence des différentes politiques communautaires à l'égard des RUP sur la base du mémorandum commun de la France, l'Espagne, du Portugal et de leurs RUP et des communications de la Commission.

De même, il est important que la nouvelle politique communautaire en matière d'aides d'Etat continue à permettre le soutien à des projets d'investissement avec une combinaison efficace des instruments financiers et fiscaux.

Il est donc primordial qu'à situation spécifique corresponde un traitement spécifique qui respecte les orientations stratégiques définies à l'échelle européenne en identifiant les leviers propres aux régions ultrapériphériques de l'objectif convergence qui permettront de poursuivre les objectifs définis à Lisbonne et Göteborg à la fois dans une logique de rattrapage et d'anticipation. Il importe que soit préservée une politique de cohésion économique, sociale et territoriale dotée de moyens financiers suffisants et destinée en priorité aux régions de l'objectif convergence tenant compte des surcoûts propres aux régions ultrapériphériques et prenant en considération autant l'amélioration de la compétitivité régionale que l'exigence de solidarité.

En pratique, cela signifie qu'au sein de chacun des programmes opérationnels régionaux, l'action des fonds structurels pourrait être concentrée seulement sur certains domaines :

- compatibles avec les orientations stratégiques communautaires et le cadre de référence stratégique national
- ET répondant aux priorités régionales définies dans le cadre du partenariat local de qualité qui a prévalu jusqu'à présent dans la définition commune et la bonne mise en œuvre des programmes régionaux

Cette concentration est évidemment différente au sens même des projets de règlements entre l'objectif « Convergence » et l'objectif « Compétitivité régionale et emploi ».

## **2) Eléments de diagnostic**

Les éléments de diagnostic portent tant sur les disparités et retards que sur les potentialités de développement des régions d'outre-mer car, au-delà de leurs différences la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion présentent des traits communs.

### **2-1 Un développement fortement contraint par la dynamique démographique et par les handicaps structurels permanents de l'ultrapériphéricité**

#### ■ La dynamique démographique

Deux facteurs singularisent les régions françaises de l'objectif convergence :

- la jeunesse de leur population avec un poids des moins de 20 ans représentant entre 29% (Martinique) et 43 % (Guyane) dans les DOM contre 25% seulement en Métropole ;
- une croissance démographique encore soutenue notamment en Guyane et à la Réunion (+ 6,1% en Martinique, + 9,2% en Guadeloupe, + 18,2% à la Réunion et + 37,1% en Guyane entre les recensements de 1990 et 1999) qui contraste avec les tendances démographiques perceptibles en France métropolitaine (+ 3,4% sur la même période).

Cette croissance diffère également totalement de la situation rencontrée dans les 10 nouveaux Etats membres.

A titre d'illustration, à la Réunion la projection centrale de population réalisée par l'INSEE aboutit à une prévision de 830 000 habitants en 2010 (contre 760 000 habitants en 2004), dans l'hypothèse d'une décroissance de la fécondité des jeunes femmes, de la poursuite des gains d'espérance de vie, et du maintien des flux migratoires.

Cette dynamique démographique induit nécessairement une demande sociale importante en termes d'investissements publics en matière d'équipements et de services d'autant plus que la croissance de la population active est encore plus élevée. Le poids de la jeunesse pose également la question de l'accessibilité des citoyens et notamment des plus jeunes aux gisements d'emplois des grandes capitales continentales et aux pôles d'enseignement et de recherche.

#### ■ Des contraintes physiques majeures

La première contrainte physique concerne la pression démographique sur un espace utile très réduit contraint par un relief difficile. Compte tenu de l'exiguïté des superficies effectivement accessibles (forêt en Guyane, zones de montagne à la Réunion, caractère archipélagique de la Guadeloupe) et valorisables, les surcoûts sont importants pour le développement des activités humaines qu'il s'agisse d'implantations d'entreprises ou de réalisation d'infrastructures publiques intégrant les enjeux de développement durable (intégration environnementale et paysagère, protection des espaces naturels sensibles notamment sur les littoraux). Les ressources naturelles exceptionnelles doivent être valorisées dans le respect des principes du développement durable. A titre d'exemple, le projet de cœur du Parc National couvre 40% de la superficie de la Réunion.

La seconde contrainte tient aux aléas naturels dont l'intensité et la fréquence génèrent des surcoûts importants dans la conception et la réalisation des investissements publics. Cette caractéristique commune à l'ensemble des régions ultrapériphériques françaises induit également des efforts constants en matière de prévention des risques naturels.

Dans ce contexte, l'aménagement du territoire, la maîtrise des déplacements et la gestion rationnelle des ressources naturelles, leur préservation contre les nuisances, constituent des enjeux transversaux du développement durable. Par ailleurs, la conduite d'une politique foncière pluriannuelle constitue une nécessité face aux enjeux de développement des prochaines décennies.

■ Une croissance profitant insuffisamment à l'économie productive locale en raison des handicaps structurels de l'ultrapériphéricité

Pour l'ensemble des régions françaises de l'objectif « Convergence », le solde des échanges est fortement déséquilibré avec un taux de couverture des importations par les exportations qui tend à diminuer.

Ces quatre régions partagent un déficit d'accessibilité qui pèse sur la compétitivité de leurs entreprises pour deux raisons principales :

- la première est le grand éloignement de ces territoires par rapport au territoire continental communautaire européen ;
- la seconde est l'isolement, lié d'une part à l'insularité et d'autre part à leur localisation au sein de régions en voie de développement, peu solvables dans l'ensemble, pas toujours très stables politiquement mais très compétitives au niveau des coûts de production. Ces caractéristiques induisent des contraintes structurelles.

L'éloignement implique un accès difficile aux marchés européens, l'absence de sources d'approvisionnement locales ou proches en biens de consommation ou intermédiaires, en ressources énergétiques, en matériaux... La distance vis à vis de la métropole et de l'Europe continentale entraîne des surcoûts de transport des personnes et des biens manufacturés, et de l'ensemble des liaisons en général, y compris pour les télécommunications. Cette distance se traduit également par des coûts d'approche élevés qui dissuadent souvent les grandes entreprises nationales ou européennes de se positionner sur des marchés aussi excentrés et de fait peu attractifs. Cette situation limite donc sérieusement l'impact bénéfique du grand marché dans ces régions de l'UE .

A l'insularité et à l'isolement s'ajoutent une limitation de la taille du marché local dont les dimensions ne facilitent pas le développement de l'industrie et où les investissements lourds ne peuvent être rentabilisés. La difficulté à réaliser des économies d'échelle induit un renchérissement des coûts de la production locale. Dans le domaine industriel, le seuil d'1 million d'habitants (qu'aucune des 4 régions françaises n'atteint) est habituellement cité pour permettre d'optimiser la rentabilité d'un investissement industriel dans de nombreux secteurs d'activité.

## **2-2 Une compétitivité qui nécessite des efforts soutenus de rattrapage et de modernisation des infrastructures de développement ainsi qu'une prise en compte de l'environnement régional**

### ■ Des infrastructures de développement au service de la compétitivité

Grâce à l'apport des fonds européens, le niveau général d'équipement des quatre RUP françaises a progressé de manière significative mais ce processus doit être poursuivi et amplifié afin de faire face aux besoins économiques et sociaux croissants et afin de corriger les retards initiaux.

De ce fait, les besoins en infrastructures et équipements restent encore considérables notamment en matière de désenclavement et d'échanges, d'aménagement du territoire, de structuration urbaine, d'équipements publics, d'équipements éducatifs et socio-culturels, sanitaires et sociaux ou encore dans le domaine de l'environnement.

La mise en œuvre d'une économie de la connaissance passe également par le renforcement des capacités de recherche encore insuffisamment positionnées dans les régions ultrapériphériques.

### ■ Une nécessaire prise en compte de l'environnement régional

La proximité des systèmes économiques situés à des niveaux de développement inférieurs représente une source de concurrence supplémentaire sur les marchés locaux mais aussi européens. Ce constat est particulièrement valable pour les pays bénéficiaires des accords Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et des principes de non-réciprocité qui leurs sont liés. De plus, les pays de la Caraïbe, de l'Amérique du Sud et de la Zone Sud de l'Océan Indien sont particulièrement attractifs en termes de (dé)localisation des entreprises (coûts de la main d'œuvre, systèmes fiscaux intéressants, normes en matière de respect de l'environnement, législation sociale...).

Ces éléments appellent à l'ouverture des économies des DOM vers de nouveaux marchés et à une politique de co-développement avec les pays des zones géographiques respectives (Caraïbes, Amérique du Sud et Océan Indien). C'est dans ce cadre que l'association des quatre RUP aux futures APE dans des conditions particulières apparaît comme indispensable car l'évolution de l'environnement proche aura sans aucun doute des impacts encore mal identifiés à ce jour sur le développement endogène de nos territoires.

Le rayonnement des RUP dans leur environnement régional suppose également que soient levées les contraintes réglementaires prévues en termes de distance dans le cas de la coopération transfrontalière.

### **2-3. Un contexte difficile en matière d'emploi et d'inclusion sociale**

Certains facteurs sont particulièrement marquants (retracant une évolution divergente comme la démographie ou une intensité plus forte comme le chômage), que ce soit par rapport à la situation française ou européenne.

- une spécificité démographique pesant de façon durable sur la situation de l'emploi sur un marché du travail de taille réduite : marquée, à l'horizon d'une à deux générations, par l'irruption chaque année sur le marché du travail de très nombreux jeunes (36 % de jeunes de moins de 20 ans à la Réunion par exemple contre 25,9 % en métropole). En dépit du dynamisme des économies locales, elles ne peuvent absorber un tel afflux de jeunes. A titre d'exemple, selon l'enquête emploi INSEE 2000, à la Réunion, le nombre d'actifs supplémentaires est en moyenne annuelle supérieur d'environ 4000 au nombre d'emplois offerts. Les conséquences de cette situation sont multiples :
  - un chômage structurellement élevé dans les DOM (entre 21 et 31,8 %, La Réunion étant, selon Eurostat, la région européenne dont le taux de chômage est le plus élevé), deux à trois fois supérieur à la moyenne communautaire,
  - de nombreux jeunes sans qualification en grande difficulté d'insertion,
  - mais aussi de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi à l'issue de leur formation.

L'approche comparative ci-après illustre parfaitement les disparités entre la situation très dégradée de l'emploi dans les RUP de l'objectif convergence et celles qui prévalent au plan national et communautaire.

Taux de chômage RUP objectif convergence France	Taux de chômage moyen France	Taux de chômage moyen UE 25
De 21% (Martinique) à 31,8% (Réunion)	9,3%	9,1%

Données Eurostat 2003

A ce paramètre important s'ajoute la pression migratoire qui pèse sur le marché du travail, principalement dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture, surtout en Guyane mais aussi, en Guadeloupe et à la Réunion.

- des niveaux de qualification en progrès mais encore inférieurs à la moyenne métropolitaine surtout en Guyane et à la Réunion. Les difficultés scolaires des jeunes restent importantes : en Guyane beaucoup de jeunes quittent le collège avant d'avoir atteint 16 ans et à La Réunion, 18% des élèves quittent le système scolaire sans qualification. A cela, il faut ajouter le poids de l'illettrisme, facteur supplémentaire d'exclusion économique et sociale.

Taux d'accès d'une classe d'âge au Bac – DOM (rentrée scolaire 2003)	Taux d'accès d'une classe d'âge au Bac – Métropole (2002)
De 37% (Guyane) à 69,1% (Guadeloupe)	69,1%

- une précarité sociale : le pourcentage de la population qui bénéficie du RMI est proportionnellement près de 6 fois supérieur à celui constaté en métropole et nécessite de ce fait un effort d'accompagnement et d'insertion qui doit être démultiplié par rapport à l'effort métropolitain ;

- une attention accrue à porter au dialogue social compte tenu, d'une part, d'une plus grande sensibilité de l'économie aux conflits sociaux en raison de la dépendance vis à vis d'un nombre limité d'établissements/secteurs stratégiques (port, aéroport, unité de production électrique, transport ...) et, d'autre part, de l'importance des questions de gouvernance dans les rapports sociaux ;
- de réelles avancées dans l'égalité des genres qui se traduisent dans l'ensemble des régions par une progression constante du taux d'emploi féminin au cours de la dernière décennie.

## **2-4. Des potentialités à valoriser**

### **■ Une croissance supérieure à celle de la métropole**

Les économies des régions de l'objectif convergence ont connu un taux de croissance supérieur à celui de la métropole. Pour la Réunion par exemple, les comptes économiques régionaux publiés par l'INSEE font état d'une croissance annuelle du PIB de 3,3% par an entre 1993 et 2000 en termes réels, supérieure à la croissance nationale et européenne avec un très fort accroissement de la productivité dans le secteur marchand.

Cette croissance a été fortement soutenue par la consommation des ménages. C'est aussi le cas dans les autres départements d'outre-mer et notamment en Guadeloupe qui a été durant la décennie 1990 la région française qui a connu la plus forte croissance par habitant.

Ce dynamisme s'est traduit par exemple en 2004 par une augmentation de 11% des créations d'entreprises à la Réunion et il a été conforté par ailleurs par les bons résultats de la campagne sucrière 2004-2005.

### **■ Une vitrine du savoir-faire européen**

La structuration progressive de pôles d'excellence fondés notamment sur l'enseignement et la recherche devrait permettre de positionner les DOM comme des bases avancées de coopération avec les pays voisins. L'enjeu est de structurer progressivement des pôles d'excellence qui permettent un rayonnement des différents territoires concernés dans leur environnement régional et plus largement au plan international.

De même, l'intervention des fonds structurels a également permis de moderniser le niveau général des équipements et infrastructures publiques notamment au niveau des plateformes portuaires ou encore en matière d'offre sanitaire.

### **■ Un potentiel dans le domaine du développement durable**

Secteur en développement au plan mondial, le tourisme constitue incontestablement un gisement d'emploi commun aux quatre régions ultrapériphériques sur la base d'une valorisation durable des richesses naturelles et de l'environnement culturel. Ce potentiel est renforcé par la richesse de la biodiversité ultramarine qui offre un terrain potentiel d'investigation en termes de recherche voire de développement de biotechnologies.

Enfin, le développement des énergies renouvelables constitue également un vecteur de développement commun aux quatre régions de la convergence.

### **■ Des ressources dans le domaine de la pêche et de l'agriculture**

L'existence de ressources et d'un savoir-faire ancien dans ces domaines d'activité traditionnels constituent toujours une opportunité de maintien et développement d'activités rémunératrices qui contribuent à employer des effectifs non négligeables. De plus, la consolidation de ces secteurs d'activité traditionnels constitue également parfois une condition nécessaire au développement de pôles d'expérimentation et de recherche. A la

Réunion, la protection des terres agricoles et la réalisation d'équipements d'irrigation sont des priorités clairement affichés et partagés. S'agissant des équipements structurants dans le secteur de la pêche, la réalisation d'une nouvelle darse de pêche constituera un atout pour le développement du potentiel de cette filière.

■ Un effet induit positif de la politique de rattrapage des équipements en termes d'emplois

La réalisation de chantiers importants avec le soutien de la politique régionale permet, tout en répondant aux besoins du territoire, de consolider le secteur du BTP dont l'effet d'entraînement sur l'emploi et sur des secteurs d'activité connexes est certain.

■ Une ressource humaine qualifiée et disponible

Sur le plan des ressources humaines, citons notamment :

- le rythme de création d'emplois qui reste dynamique et globalement supérieur à la moyenne métropolitaine.
- l'existence d'un vivier en progression de jeunes qualifiés et diplômés. Sur ce plan, le dynamisme démographique, perçu comme un handicap structurel de l'outre-mer, peut se révéler un atout, compte tenu de la stagnation démographique européenne.
- les infrastructures de formation et d'éducation de qualité qui doivent être renforcées pour répondre aux besoins complémentaires générés par la croissance démographique.



### **3. Quelles priorités stratégiques pour l'intervention des fonds structurels pour la période 2007-2013 ?**

Les fonds structurels dans les RUP peuvent et doivent contribuer à atteindre les objectifs définis dans la communication de la Commission du 26 mai 2004 qui constitue une traduction pour ces régions des stratégies de Lisbonne et Göteborg.

Sur la base de l'analyse approfondie des handicaps et potentialités exposée précédemment, quatre lignes directrices communes à l'ensemble des régions de la convergence peuvent être dessinées dans le cadre de référence, lignes directrices qui seront déclinées dans les futurs programmes opérationnels régionaux :

#### **3-1. Améliorer les conditions générales de compétitivité des économies ultramarines dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne et de Göteborg**

Compte tenu de la nécessité d'adaptation des entreprises afin de rompre l'isolement et mieux faire face aux pressions exercées sur les marchés, il conviendra d'encourager leurs efforts d'investissement en agissant à la fois sur les outils de travail, sur leur environnement et sur leurs ressources humaines.

##### **➤ Consolider et moderniser l'outil de travail**

Au titre de l'outil de travail, il conviendra d'encourager notamment les efforts de création, de modernisation, de diversification des acteurs économiques dans les secteurs porteurs d'emplois des différentes régions en accordant une attention particulière :

- à l'émergence de nouveaux besoins ;
- à l'adaptation technologique ;
- à la mise en réseau ;
- à l'ouverture vers de nouveaux marchés.

S'ouvrir vers de nouveaux horizons, c'est aussi faire de la pêche un des piliers de développement en considérant les régions de la convergence comme bases de développement de la nouvelle politique de pêche nationale et communautaire dans les espaces maritimes concernés.

##### **➤ Agir sur l'environnement des acteurs économiques**

Au titre de l'environnement des entreprises, les interventions devraient notamment s'articuler autour :

- de l'accueil des entreprises (immobilier d'entreprise, réseaux de télécommunication par exemple) ;
- d'actions d'ingénierie (ingénierie financière, accompagnement ...) ;
- de la valorisation des richesses culturelles.

##### **➤ Valoriser les ressources humaines**

Au titre des ressources humaines, les orientations stratégiques du volet emploi et inclusion sociale (cf point 3-2) prendront en compte les enjeux de qualification des ressources humaines mobilisées dans la vie active.

### **3-2. Développer l'emploi et favoriser l'inclusion sociale**

Dans les RUP, la stratégie en matière d'emploi et d'insertion sociale doit prendre en compte l'ensemble des données précédemment citées, une différence fondamentale entre les RUP et le reste de l'Europe résidant dans les perspectives démographiques et leur poids à venir sur l'emploi et l'inclusion sociale.

Dans ce contexte, les fonds structurels dans les RUP peuvent et doivent contribuer à l'atteinte des finalités de la Stratégie Européenne pour l'Emploi et de la stratégie de Lisbonne : plein emploi, qualité et productivité du travail, renforcement de la cohésion sociale et de l'inclusion sont des priorités répondant tout à la fois aux réalités régionales, nationales et européennes.

Sur cette base, les fonds structurels doivent permettre d'une part de poursuivre l'effort de rattrapage des RUP en matière d'emploi, d'éducation et de formation, d'autre part d'anticiper et de gérer les changements économiques et sociaux qui devraient être particulièrement intenses dans les RUP, ne serait-ce que par les perspectives démographiques ou les évolutions réglementaires attendues (OCM par exemple).

Leur intervention devrait être concentrée parmi les domaines suivants, répondant au contexte particulier de ces régions :

- Renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises.
- Amélioration de l'accès à l'emploi et prévention du chômage, augmentation de la participation au marché du travail et prolongement de la vie active. A noter néanmoins que cette dernière priorité sera beaucoup moins prégnante dans les DOM que dans les autres régions du fait de la structure démographique de ces régions.
- Renforcement de l'inclusion sociale des personnes défavorisées et lutte contre la discrimination.
- Promotion du partenariat pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale.
- Développer et améliorer l'investissement dans la ressource humaine, notamment par l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation et la mise en œuvre des principes d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Promotion de la recherche et d'une société de l'information ouverte à tous.

Dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion sociale, 4 grandes priorités peuvent être tracées :

#### ➤ **Augmenter le potentiel de création d'emplois**

- en accroissant la compétitivité des entreprises compte tenu des handicaps structurels subis par les économies ultramarines ;
- en stimulant la création d'entreprises grâce à des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ainsi que l'accompagnement des entreprises.

#### ➤ **Améliorer la capacité d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi dans un objectif de cohésion sociale**

- en soutenant l'accompagnement, la formation et les parcours d'insertion des publics fragilisés (bénéficiaires du revenu minimum d'insertion et de minima sociaux, jeunes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi du fait de leur faible niveau de

qualification mais aussi jeunes diplômés demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée etc...).

➤ **Mettre en œuvre la formation tout au long de la vie**

- en facilitant l'acquisition des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme, en favorisant un accès plus simple et plus large à l'apprentissage et aux contrats de formation en alternance, en accordant une plus grande attention aux besoins spécifiques de certains groupes et en assurant l'effectivité de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- en favorisant la mobilité qui permet aux jeunes ultramarins de se former, de se qualifier ou d'accéder à l'insertion professionnelle hors de leur région d'origine ;
- en poursuivant une politique de qualification des jeunes et des actifs dans un double souci d'élévation des niveaux de qualification et d'amélioration des systèmes.

➤ **Favoriser le dialogue social**

- en contribuant à l'apaisement des relations sociales entre employeurs et salariés grâce à la mise en œuvre d'actions en direction des partenaires sociaux pour structurer un dialogue social constructif et susceptible d'améliorer les pratiques de la négociation collective.

**3-3. Mettre en œuvre un aménagement équilibré et durable du territoire**

Face aux contraintes humaines, physiques et en réponse aux demandes économiques identifiées au point 2, les efforts d'aménagement du territoire devront se poursuivre dans une double logique de satisfaction des besoins économiques et sociaux et de développement durable. A ce titre, l'agriculture et tout particulièrement les cultures dominantes (canne à sucre et banane) tiennent une place essentielle. En outre, la recherche d'un équilibre raisonnable entre les préoccupations de protection et celles de développement constitue un enjeu majeur.

Le renforcement de la compétitivité territoriale des quatre régions ultrapériphériques françaises suppose d'orienter les efforts autour de plusieurs priorités stratégiques :

➤ **Développer les supports de désenclavement et d'échanges**

Il s'agira de soutenir la réalisation et/ou la modernisation des infrastructures de désenclavement et d'échanges (ports, aéroports, télécommunications ...) dont la modernisation constante conditionne le développement économique des régions concernées (notamment du tourisme et des activités liées à l'ouverture sur l'extérieur). Cet effort mériterait d'être accompagné d'une politique globale assurant une véritable continuité territoriale qui soit source d'opportunités pour la production locale en s'inscrivant dans les orientations majeures en termes de développement économique.

➤ **Accroître la compétitivité des territoires à travers un aménagement équilibré**

Il s'agira d'accompagner la réalisation d'investissements dans le domaine de l'aménagement du territoire, investissements qui conditionnent le développement des activités humaines. Parmi les différents champs d'intervention concernés qui seront déclinés dans les futurs programmes, une attention devra être portée aux investissements ayant un impact dans les secteurs suivants :

- transports, déplacements et logistique ;
- eau et assainissement, notamment stations d'épuration ;
- environnement et prévention des risques ;
- aménagements et équipements touristiques et culturels ;
- aménagement des espaces urbains dans le cadre d'une approche globale des projets urbains en vue d'accueillir l'accroissement démographique notamment les populations les plus démunies ;
- aménagements des espaces ruraux ;
- énergie ;
- TIC.

➤ **Offrir des services de qualité à la population**

Cette priorité stratégique recouvre l'ensemble des investissements qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des habitants comme de la compétitivité régionale et notamment les besoins d'équipements de la population dans le domaine de l'éducation, de la santé et du secteur social compte tenu notamment de l'apparition de besoins d'accueil, d'hébergement et de services en lien avec la dynamique démographique (accueil des enfants, vieillissement, gestion du handicap ...).

**3-4. Ouvrir les RUP sur l'extérieur et conforter leur rayonnement**

➤ **Encourager l'ouverture sur l'extérieur**

L'objectif est d'élargir l'espace naturel d'influence socio-économique et culturel des régions ultrapériphériques en favorisant les échanges avec l'extérieur (notamment dans le domaine économique, de la recherche, de l'éducation et de la formation, de la culture, du sport, de la santé, de la prévention des risques ...).

Cette ouverture doit nécessairement prendre en compte l'insertion des DOM dans leurs environnements régionaux spécifiques par l'intégration de leurs spécificités dans les accords commerciaux en cours de négociation avec les pays voisins partenaires de l'U.E au titre des APE, cette intégration devant s'entendre dans le cadre d'un co-développement durable.

Les enjeux d'ouverture passent également par la définition d'instruments d'intégration régionale.

➤ **Structurer des pôles d'excellence à rayonnement international**

La position géo-économique des quatre régions doit se traduire par une véritable prise en compte de leur capacité à intervenir auprès des pays voisins et de leurs regroupements régionaux.

Outre des actions de coopération qui permettront de multiplier les partenariats, cette priorité stratégique d'ouverture se déclinera également à travers l'ambition de voir s'ériger de véritables pôles d'excellence à vocation internationale en liaison avec les universités, les entreprises et les organismes de recherche. Une attention particulière sera accordée aux infrastructures de recherche, à l'enseignement supérieur et plus largement aux actions s'inscrivant dans la dynamique « recherche/innovation/transfert ».